



# Certificat de conformité

**Nr. 2015-04-1242-01**

Par le présent document, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), CH-8152 Glattbrugg, certifie que l'entreprise

**SCRASA SA  
CH-1242 Satigny**

répond aux exigences fixées par la directive VSA «Assurance qualité lors des travaux de remise en état et d'assainissement de canalisations non visibles» (QUIK) en ce qui concerne le système sous-mentionné. La portée des tests effectués, les résultats des examens en laboratoire d'analyses portant sur l'objet à tester et l'échantillon, ainsi que le certificat d'assurance-qualité sont conformes aux prescriptions de la directive QUIK, version 2002.

Système examiné: **Gaine «Brandenburger Liner BB 2.5»**

Domaine d'application: Canalisations publiques / non visitables  
Description du produit: Résine de polyester, durci à la lumière (polymérisation à l'UV)  
Résine: résine polyester insaturée Synolite 2103-Q-1 ORTHO-NPG ou Vinylester modifié Palatal 429 I-02 X, DSM  
Durcissement: lumière UV (365-420 nm) à longues ondes  
Feuille intérieure: feuille composite PA/PE, est retiré après durcissement de la gaine  
Feuille extérieure: feuille extérieure non tissée stratifiée ((PE non tissé/laminé PE/PA/PE)  
Couche de protection: feuille de protection extérieure renforcée de tissu (couche extérieure supplémentaire ZA)

Ce certificat de conformité engage l'entreprise susmentionnée à respecter en permanence les dispositions fixées dans la directive QUIK et dans les normes en vigueur en ce qui concerne les exigences et l'assurance-qualité. Le présent certificat de conformité se fonde sur le rapport d'évaluation du système n° 2015-04-1242-01 du 8 avril 2015.

Ce certificat d'aptitude a été délivré le:  
Ce certificat d'aptitude est valable jusqu'au:

8 avril 2015  
30 avril 2018

**Association suisse des professionnels  
de la protection des eaux**

Dr. Urs Kupper  
Secrétaire générale

**Pour la commission  
d'experts QUIK**

Hans Ulrich Gränicher  
Président de la commission